

DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS



DU DEPARTEMENT
 DES VOSGES

2016

-  sommaire
-  risques par commune
-  inondation
-  sismicité
-  mouvements de terrain liés à la sécheresse
-  feux de forêt
-  radon
-  activités industrielles
-  transport de marchandises dangereuses
-  aval d'un barrage d'une digue
-  Engins de guerre
-  unité nucléaire
-  risque minier
-  phénomènes climatiques

Les inondations de juin 2016 en France rappellent que des situations exceptionnelles notamment climatiques peuvent avoir de graves conséquences sur les vies humaines et l'environnement. Le département des Vosges, par son important réseau hydrographique, la richesse de ses milieux naturels, son relief montagneux, ses infrastructures routières, son activité économique et industrielle est concerné par une grande diversité de risques naturels et technologiques auxquels les citoyens doivent être préparés.

Développer une culture du risque commune à chacun d'entre nous est le gage d'une meilleure sécurité collective. Cette ambition ne peut se réaliser qu'au moyen de l'information préventive sur les risques majeurs. Prendre conscience que les risques majeurs peuvent potentiellement tous nous toucher, mieux les connaître et les anticiper, savoir s'adapter et réagir en situation d'urgence tel est l'objectif de l'information préventive.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) élaboré par les services de l'État, participe à cette information et sensibilisation. Il est la traduction du principe fondamental inscrit à l'article L.125-2 du code de l'environnement « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Le DDRM des Vosges recense les communes soumises à un ou plusieurs risques majeurs, décrit la nature de chaque risque et ses conséquences pour les personnes et les biens. Il expose les mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde prévues par les autorités publiques pour en limiter les effets.

Le présent Dossier Départemental des Risques Majeurs actualise la précédente version éditée en 2011, en intégrant de nouvelles connaissances et éléments historiques en matière de risques majeurs et les évolutions de la réglementation. La forme rénovée avec un onglet par risque vise à une meilleure appropriation du document. Il est consultable dans chaque mairie et sur le site internet des services de l'État du département des Vosges <http://www.vosges.gouv.fr/>.

Le DDRM est le document de référence, en matière d'information préventive, mis à la disposition des maires des Vosges qui ont en charge la réalisation du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et la réalisation ou la mise à jour, du plan communal de sauvegarde (PCS) de leur commune.

Je souhaite vivement que tous les acteurs de la gestion des risques, s'approprient et fassent vivre ce Dossier Départemental des Risques Majeurs, et contribuent ainsi à instaurer une véritable et indispensable culture du risque.

Jean-Pierre CAZENAVE-LACKROUTS
Préfet des Vosges



Préface :

Page 1

Qu'est-ce que le Dossier
Départemental des Risques
Majeurs (D.D.R.M.) ?

Page 3

Qu'est-ce qu'un risque
Majeur ?

Page 4

Qu'est-ce que l'information
Préventive ?

- Rôle du Préfet
- Rôle du Maire

Page 5

La reconnaissance de l'état
de catastrophe naturelle :

Page 6

Les contacts :

Page 8

Les sites internet :

Page 9

LES RISQUES MAJEURS DANS LE DÉPARTEMENT DES VOSGES

Tableau récapitulatif des risques
par commune.....P. 12 à 25

LES RISQUES MAJEURS NATURELS :

Le risque d'inondation.....P. 26 à 52

Le risque sismique.....P. 53 à 59

Les risques mouvements de terrains

liés à la sécheresse et glissement de terrain.....P. 60 à 68

LES RISQUES MAJEURS TECHNOLOGIQUES :

Le risque industriel.....P. 85 à 93

Transports de marchandises dangereuses par :

voies routières et ferroviaires.....P. 94 à 102

sur les axes routiers à forte déclivité...P. 103 à 107

par conduites fixes.....P. 108 à 114

Le risque de rupture de barrage.....P. 115 à 127

Le risque nucléaire.....P. 132 à 140

LES RISQUES PARTICULIERS :

Naturels :

Les feux de forêts.....P. 69 à 77

Le risque lié aux émanations de radon.P. 78 à 84

Les phénomènes climatiques :

Tempête.....P. 147

Tornado.....P. 148

Canicule.....P. 149

Grand froid.....P. 150 à 151

Technologiques :

Les engins résiduels de guerre.....P. 128 à 131

LE RISQUE MINIER.....P. 141 à 145



QU'EST-CE QUE LE DOSSIER DÉPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS ?

Conformément à l'article R.125-11 du code de l'environnement, le Préfet consigne dans un dossier synthétique établi au niveau départemental, le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM), les informations essentielles sur les risques naturels, technologiques majeurs du département.

Que contient le DDRM ?

Sur la base des connaissances disponibles, le dossier départemental des risques majeurs présente les risques majeurs identifiés dans le département, leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement. Il souligne l'importance des enjeux exposés, notamment dans les zones urbanisées.

Pour chaque risque, le DDRM comprend :

- la description du risque ;
- la présentation du risque dans le département ;
- la cartographie ;
- les actions préventives ;
- les conduites à tenir.

Il contient les données départementales nécessaires à l'information des citoyens au titre du droit à l'information.

Il comprend :

- la liste de l'ensemble des communes concernées et ce, par risque ;
- la perception de l'impact des risques majeurs ;
- la connaissance des risques naturels, technologiques et miniers dans le département ainsi que des risques majeurs particuliers (radon, engins résiduels de guerre, phénomènes climatiques).

Le DDRM et l'information préventive :

L'objectif de l'information préventive est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé.

Informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable.

En regroupant risque par risque toutes ces informations, le DDRM permet à chacun de devenir co-gestionnaire du risque.

En effet, la loi du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile a consacré le citoyen comme le premier acteur de sa sécurité.

Symboles pour l'affichage : des risques naturels

SUBMERSION	RUPTURE D'OUVRAGES	NEIGE VENT	CLIMAT
 Inondation lente	 Aval d'une digue	 Chute abondante de neige	 Cyclones
 Inondation rapide	 Aval d'un barrage	 Avalanche	 Feux de forêt
 Submersion marine		 Tempêtes fréquentes	

des risques naturels et technologiques

MOUVEMENTS DE TERRAIN	VOLCAN SEISME	ACTIVITÉS TECHNOLOGIQUES	TRANSPORT MARCHANDISES DANGEREUSES
 Zone exposée aux glissements de terrain	 Activité volcanique	 Activités industrielles	 Transport de marchandises dangereuses
 Cavités souterraines	 Sismicité	 Stockage de gaz	 Conduites fixes de matières dangereuses
 Marnières		 Unité nucléaire	
 Sécheresse			

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (à l'origine de l'homme), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

1 - une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;

2 - une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Huit risques naturels principaux sont prévisibles sur le territoire national :

- les inondations, les séismes, les éruptions volcaniques, les mouvements de terrain, les avalanches, les feux de forêt, les cyclones et les tempêtes.

Pour le département des Vosges, les risques majeurs naturels recensés sont :

- les inondations,
- les séismes,
- les mouvements de terrain.

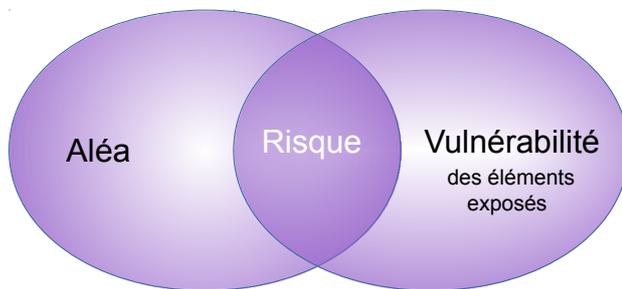
Les risques **radon** et **phénomènes climatiques** (canicule, grand froid, tempête, tornade) sont mentionnés en tant que risques naturels majeurs particuliers.



Accident transport de matières dangereuses le 25 mars 2016 sur RN 57 Vosges – Photographie SDIS 88

« La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre. »

Haroun Tazieff



Inondation de plaine ouest Vosgienne décembre 2011 – Photographie DDT 88

Les risques majeurs technologiques recensés dans le département des Vosges sont au nombre de quatre :

- le risque industriel,
- le risque de transport de marchandises dangereuses
- le risque de rupture de barrage,
- le risque nucléaire.

Le risque **engins résiduels de guerre** est un risque technologique majeur particulier.

Le département des Vosges a la particularité d'avoir un risque technologique supplémentaire, celui du risque transport de marchandises dangereuses dans les descentes à forte déclivité.

QU'EST-CE L'INFORMATION PREVENTIVE ?

L'information préventive consiste à renseigner les citoyens sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur leurs lieux de vie, de travail, de vacances.

Rôle de l'information préventive :

L'article L.125-2 du code de l'environnement précise que « **les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs** auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles ».

Le MEEM diffuse sur son site Internet prim.net dédié aux risques majeurs, dans la rubrique « Ma commune face au risque », des fiches communales sur les risques.

Pour plus d'informations : <http://www.prim.net>

Les missions du Préfet :

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) :

Dans chaque département, en application de ces dispositions, le Préfet établit le DDRM, document de sensibilisation illustré par des cartes regroupant les principales informations sur les risques majeurs naturels, miniers et technologiques du département.

La Transmission d'Information aux Maires (TIM) :

Le Préfet établit et transmet au maire un dossier synthétique dénommé TIM comprenant un résumé des procédures, servitudes (ex : PPR,...) et arrêtés auxquels la commune est soumise, une cartographie, le cas échéant, du zonage réglementaire (PPR), des documents à caractère informatif. Le TIM synthétise l'ensemble des risques majeurs à l'échelle communale recensés dans le DDRM.

Les missions du Maire :

L'Affichage :

Conformément à l'article R.125-13 du code de l'environnement, les affiches doivent être conformes au modèle ci-dessous.



Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) :

A partir des éléments transmis par le Préfet, le maire doit établir un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il prévoit :

- les mesures à prendre au titre de ses pouvoirs de police ;
- les actions de prévention, de protection ou de sauvegarde intéressant la commune ;
- les événements et accidents significatifs à l'échelle de la commune ;
- éventuellement, les règles d'urbanisme dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme ;

Le DICRIM est tenu à disposition du public en mairie et la plus large diffusion auprès de la population est recommandée.



LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE :

Les textes de référence :

Loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles ;
 Circulaire du 19 mai 1998 relative à la constitution des dossiers concernant les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;
 Arrêté du 5 septembre 2000 portant modification du code des assurances et renforçant le lien entre l'indemnisation des dommages résultant des catastrophes naturelles et les mesures de prévention de ces risques.

Quels dommages sont couverts ?

Les dommages consécutifs aux événements naturels non assurables, tels que :

- **les inondations** (de plaine, crue torrentielle, ruissellement en secteur urbain, coulée de boue et remontée de nappe phréatique) ;
- **les mouvements de terrain** (effondrement, affaissement, éboulement et chute de blocs et de pierres, glissement et coulée boueuse associée, lave torrentielle) ;
- **la sécheresse** (mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols) ;
- **les séismes.**

La décision :

Une commission interministérielle statue mensuellement (tous les deux mois pour la sécheresse) sur les dossiers pré-instruits par la Préfecture.

3 issues sont envisageables :

Avis favorable :

L'état de catastrophe naturelle est reconnu pour la commune par un arrêté interministériel.

Avis défavorable :

L'intensité anormale de l'aléa naturel n'a pas été démontrée, le dossier est clos.
 Néanmoins, de nouveaux éléments probants peuvent permettre son réexamen.

Ajournement :

La commission ne statuera définitivement qu'après examen.

Quels dommages sont exclus ?

Les dommages dus :

- au vent (tempête),
- à la grêle et au poids de la neige sur les toitures (qui sont assurables en fonction des garanties contractuelles ordinaires).

Dans quelles conditions ?

En cas d'intensité anormale de l'agent naturel et pour les biens couverts par un contrat d'assurance «dommages aux biens».

Quelle est la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ?

La demande :

L'assuré doit :

- déclarer le sinistre à son assurance dans les cinq jours ;
- adresser une demande en mairie accompagnée de photos représentatives des dégâts.

La mairie rassemble les demandes des sinistrés et constitue un dossier qui comprend :

- le formulaire de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, précisant la date et la nature de l'événement, les dommages subis, les mesures de prévention prises, les arrêtés antérieurs de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;
- dans le cas d'une demande de reconnaissance pour des mouvements de terrain liés à la sécheresse, une étude géotechnique faisant état de la nature du sol, de la date d'apparition des désordres, de leur description et de l'ampleur des dommages.

La mairie adresse ensuite le dossier en Préfecture, au Service Interministériel de Défense et de Protection Civile.

Celui-ci contrôle la forme et la pertinence de la demande pour éviter des retards préjudiciables aux sinistrés, sollicite des rapports techniques complémentaires, et transmet le dossier pour instruction au ministère de l'intérieur.

SAVOIR RÉAGIR EN CAS D'ALERTE LORS D'UNE CRISE MAJEURE :

L'alerte :

En cas d'événement majeur, la population est avertie soit par le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP), soit par tout autre mode adapté (sirène communale, message relayé par les médias...). Une convention existe entre l'État et les radios nationales et locales pour informer la population.

QU'EST-CE QUE LE SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP) :

Le système d'alerte et d'information des Populations est une application mobile d'alerte des populations sur smartphone « SAIP », qui permet d'être alerté, via notification sur son smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel (accident de sécurité civile).

Pour recevoir des alertes dans une zone où un risque vient d'être détecté par les autorités, l'utilisateur accepte d'être « géolocalisé ».

Outre ces messages d'alerte, l'application délivre également les conseils comportementaux et consignes à respecter en fonction de la nature de l'alerte et de la zone dans laquelle l'utilisateur se trouve. Dans un objectif de prévention, des informations d'ordre comportemental sont également disponibles sur l'application, hors alerte.



#SAIP

COMMENT RECEVOIR LES ALERTES ?

- 1 Vous téléchargez l'application SAIP.
- 2 Vous choisissez de suivre des lieux et/ou bien d'être géolocalisé.
- 3 En fonction de votre choix, vous recevez les alertes associées aux lieux choisis ou associées à l'endroit où vous vous trouvez.

Les 2 options peuvent fonctionner simultanément.
Aucune remontée d'information et aucun enregistrement des positions géographiques des utilisateurs ne sont opérés.

@Place_Beauvois @Ministère_de_l'Intérieur /ministere.interieur



#SAIP

SAIP POUR SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

Cette application complète le dispositif d'alerte et d'information des populations déjà existant (sirènes, messages radio...)
Elle s'inscrit dans une démarche globale de sensibilisation de la population aux risques.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

- 1 Cette application permet d'être alerté, via notification sur son smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel résultant d'un attentat.
- 2 Outre des messages d'alerte, l'application délivre des conseils comportementaux et les consignes adaptées à la nature de l'alerte.
- 3 Depuis l'application, il est possible de relayer sur les réseaux sociaux les alertes en cours pour une diffusion maximum des messages de sécurité.

DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR SMARTPHONE EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS

Obtenez sur l'App Store | JOINTEZ-VOUS SUR Google Play

@Place_Beauvois @Ministère_de_l'Intérieur



#SAIP

COMMENT RECEVOIR LES ALERTES ?

- 1 Vous téléchargez l'application SAIP.
- 2 Vous choisissez de suivre des lieux et/ou bien d'être géolocalisé.
- 3 En fonction de votre choix, vous recevez les alertes associées aux lieux choisis ou associées à l'endroit où vous vous trouvez.

Les 2 options peuvent fonctionner simultanément.
Aucune remontée d'information et aucun enregistrement des positions géographiques des utilisateurs ne sont opérés.

QUAND UNE ALERTE SE DÉCLENCHE :

- 1 Si vous avez accepté la géolocalisation et que vous vous trouvez dans la zone où survient le danger, une alerte s'impose sur votre téléphone. Vous pouvez alors consulter les conseils comportementaux.
- 2 Si vous avez sélectionné des lieux favoris, vous recevez une notification lorsqu'une alerte intervient dans l'un des lieux définis.

DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR SMARTPHONE EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS

Obtenez sur l'App Store | JOINTEZ-VOUS SUR Google Play

@Place_Beauvois @Ministère_de_l'Intérieur



Les services compétents en matière de prévention des risques majeurs dans le département des Vosges :

- **Préfecture des Vosges :**

Service Interministériel de Défense
et de Protection Civiles
Place Foch
88026 Épinal Cedex
Tél. : 03.29.69.88.88

www.vosges.gouv.fr

- **Direction Départementale des Vosges :**

Service Environnement et Risques
Bureau Prévention des Risques
22 à 26 Avenue dutac
88026 Épinal Cedex
Tél. : 03.29.69.12.12

www.vosges.gouv.fr

- **Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges :**

2 Voie Husson
88190 Golbey
Tél. : 03.29.69.53.30

www.sdis88.fr

- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Unité Départementale des Vosges :**

Bâtiment B
Quartier de la Magdeleine
88027 Épinal Cedex
Tél. : 03.29.33.66.20

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/

- **Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est Délégation Départementale des Vosges Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale (VSSE) :**

4 Avenue du Rose Poirier BP 61019
88060 Épinal Cedex
Standard régional : 03.83.39.30.30
Télécopie : 03.29.64.66.92

www.ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr/

Les mairies du département des Vosges

Pour en savoir plus sur les sites internet :

Sites généralistes :

Ma commune face aux risques,
prévention des risques majeurs

www.prim.net

Portail interministériel
de prévention des risques majeurs
www.risques.gouv.fr
www.gouvernement.fr/risques

Ministère de l'Intérieur

www.interieur.gouv.fr

Mieux connaître les risques
sur le territoire

www.georisques.gouv.fr

La démarche locale de résilience

www.resilience-territoriale.fr

Météo France pour consulter les
niveaux d'alerte

www.meteo.fr

Sites par risques :

- Informations sur le risque d'inondation :

Vigilance des crues
www.vigicrues.gouv.fr

- Informations sur le risque sismique :

Plan séisme :
www.planseisme.fr

- Informations sur le risque mouvement
de terrain :

Bureau de recherches géologiques
et minières
www.brgm.fr
Bases de données
www.bdmvt.net et www.argiles.fr

- Informations sur le risque industriel :

Établissements industriels classés
www.installationsclassees.gouv.fr

- Informations sur les phénomènes climatiques :

www.social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/

- Informations des Acquéreurs et locataires :

[www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/
Informations-des-acquereurs-et-locataires-IAL](http://www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/Informations-des-acquereurs-et-locataires-IAL)

Les consignes générales de sécurité :

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, et à partir du moment où le signal national d'alerte est déclenché, chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence.

Cependant, si dans la majorité des cas ces consignes générales sont valables pour tout type de risque, certaines d'entre elles ne sont à adopter que dans des situations spécifiques. C'est le cas, par exemple, de la mise à l'abri : le confinement est nécessaire en cas d'accident nucléaire, de nuage toxique... et l'évacuation en cas de rupture de barrage. Il est donc nécessaire, en complément des consignes générales, de connaître également les consignes spécifiques à chaque risque.

Avant :

- **Prévoir les équipements minimums :**
 - radio portable avec piles ;
 - lampe de poche ;
 - eau potable ;
 - papiers personnels ;
 - médicaments urgents ;
 - couvertures ; vêtements de rechange ;
 - matériel de confinement.
- **S'informer en mairie :**
 - des risques encourus ;
 - des consignes de sauvegarde ;
 - du signal d'alerte ;
 - des plans d'intervention (PPI).
- **Organiser :**
 - le groupe dont on est responsable ;
 - discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement).

Pendant :

- **Évacuer ou se confiner** en fonction de la nature du risque ;
- **S'informer : écouter la radio :** les premières consignes seront données par Radio France et les stations locales de radio France Bleu sud lorraine ;
- **Inform**er le groupe dont on est responsable ;
- Ne pas aller **chercher les enfants à l'école** ;
- **Ne pas téléphoner** sauf en cas de danger vital.

Après :

- **S'informer :** écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités ;
- **Inform**er les autorités de tout danger observé ;
- **Apporter** une première aide aux voisins : penser aux personnes âgées et handicapées ;
- **Se mettre** à la disposition des secours ;
- **Evaluer :**
 - les dégâts ;
 - les points dangereux et s'en éloigner.

LES RISQUES MAJEURS DANS LE DÉPARTEMENT DES VOSGES

LES RISQUES MAJEURS NATURELS :

Le risque d'inondations.....P.	26 à 52
Le risque sismique.....P.	53 à 59
Les risques mouvements de terrains :	
liés à la sécheresse et glissement de terrain.....P.	60 à 68

LES RISQUES MAJEURS TECHNOLOGIQUES :

Le risque industriel.....P.	85 à 93
Transports de marchandises dangereuses par :	
voies routières et ferroviaires.....P.	94 à 102
sur les axes routiers à forte déclivité.....P.	103 à 107
par conduites fixes.....P.	108 à 114
Le risque de rupture de barrage.....P.	115 à 127
Le risque nucléaire.....P.	132 à 140

LES RISQUES PARTICULIERS :

Naturels :

Les feux de forêts.....P.	69 à 77
Le risque lié aux émanations de radon.....P.	78 à 84
Les phénomènes climatiques :	
Tempête.....P.	147
Tornado.....P.	148
Canicule.....P.	149
Grand froid.....P.	150 à 151

Technologiques :

Les engins résiduels de guerre.....P.	128 à 131
---------------------------------------	-----------

LE RISQUE MINIER.....P.	141 à 145
-------------------------	-----------

Tableau récapitulatif des risques par commune



Les risques : feux de forêt, transport de matières dangereuses par véhicules, engins de guerre, nucléaire et phénomènes climatiques concernent l'ensemble des communes du département des Vosges.

Dossier Départemental des Risques Majeurs du département des Vosges - 2016

INSEE de 88001 à 88037	COMMUNES de Les Ableuvenettes à Basse-sur-le-rupt	INONDATION 	SEISME 	MOUVEMENTS DE TERRAIN 	RADON 	RISQUE INDUSTRIEL 	TMD ROUTE OU FERRE 	TMD DESCENTES A FORTE DECLIVITE 	TMD CAMALISATIONS 	BARRAGES
		PAGE 38	PAGE 57	PAGE 64	PAGE 81	PAGE 87	PAGE 96	PAGE 105	PAGE 111	PAGE 123
88001	LES ABLEUVENETTES									
88002	AHEVILLE		Faible							
88003	AINGEVILLE		Faible	Retrait gonflement argiles						
88004	AINVELLE		Très faible	Retrait gonflement argiles			Route			
88005	ALLARMONT		Faible							
88006	AMBACOURT		Modéré							
88007	AMEUVELLE	PPRI Madon Centre	Très faible							
88008	ANGLEMONT		Faible							
88009	ANOULD	PPRI Ileurthe	Modéré							
88010	AOUZE		Très faible	Retrait gonflement argiles			Route			
88011	ARCHES	PPRI Moselle Amont	Modéré							
88012	ARCHETTES	PPRI Moselle Amont	Modéré							
88013	AROFFE		Très faible	Retrait gonflement argiles			Route			
88014	LES ARRENTES-DE-CORCIEUX		Modéré							
88015	ATTIGNEVILLE		Très faible	Retrait gonflement argiles						
88016	ATTIGNY	PPRI Saône Amont	Faible							
88017	AULNOIS		Très faible	Retrait gonflement argiles						
88218	GRANGES-AUMONTZÉY		Modéré							
88019	AUTIGNY-LA-TOUR		Très faible	Retrait gonflement argiles						
88020	AUTREVILLE		Très faible	Retrait gonflement argiles			Route			
88021	AUTREY	PPRI Montagne	Modéré							
88022	AUZAINVILLIERS		Très faible				Route			
88023	AVILLERS		Faible							
88024	AVRAINVILLE		Très faible							
88025	AVRANVILLE		Très faible							
88026	AYDOILLES		Modéré							
88027	BADMENIL-AUX-BOIS		Faible							
88028	LA BAFFE		Modéré							
88029	BAINS-LES-BAINS		Modéré							
88030	BAINVILLE-AUX-SAULES	PPRI Madon Amont	Faible							
88031	BALLEVILLE		Très faible	Retrait gonflement argiles			Route			
88032	BAN-DE-LAVELINE		Modéré							
88033	BAN-DE-SAPT		Modéré							
88106	BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY		Modéré							
88035	BARBEY-SEROUX		Modéré							
88036	BARVILLE		Très faible	Retrait gonflement argiles						
88037	BASSE-SUR-LE-RUPT	PPRI Moselotte	Modéré							

Tableau récapitulatif des risques par commune



INSEE de 88038 à 88078	COMMUNES de Battexey à Bruyères	INONDATION  PAGES 38 et 39	SEISME  PAGE 57	MOUVEMENTS DE TERRAIN  PAGE 64	RADON  PAGE 81	RISQUE INDUSTRIEL  PAGE 87	TMD ROUTE OU FERRE  PAGE 96	TMD DESCENTES A FORTE DECLIVITE  PAGE 105	TMD CANALISATIONS  PAGE 111	BARRAGES  PAGE 123
88038	BATTEXY	PPRI Madon Aval	Très faible		•					
88039	BAUDRICOURT		Très faible		•					
88040	BAYECOURT	•	Moderé		•					
88041	BAZEGNEY	•	Faible		•					
88042	BAZIEN		Faible		•					
88043	BAZOILLES-ET-MENIL	•	Faible		•					
88044	BAZOILLES-SUR-MEUSE	PPRI Meuse	Très faible	Retrait gonflement argiles	•			•		
88045	BEAUFREMONT		Très faible		•			•		
88046	BEAUMENIL	•	Moderé		•					
88047	BEGNECOURT	PPRI Madon Amont	Faible		•					
88048	BELLEFONTAINE	•	Moderé		•					
88049	BELMONT-LES-DARNEY	•	Faible		•			•		
88050	BELMONT-SUR-BUTTANT		Moderé		•			•		
88051	BELMONT-SUR-VAIR	•	Très faible		•			•		
88052	BELRUPT	PPRI Saône Amont	Faible		•			Accident du 10/04/85		
88053	BELVAL		Moderé		•					
88054	BERTRIMOUTIER	•	Moderé		•					
88055	BETEGNEY-SAINT-BRICE		Faible		•				•	
88056	BETTONCOURT	PPRI Madon Aval	Très faible		•				•	
88057	LE BEULAY	•	Moderé		•				•	
88058	BIECOURT	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•				•	
88059	BIFFONTAINE		Moderé		•				•	
88060	BLENEREY		Très faible	Retrait gonflement argiles	•				•	
88061	BLEURVILLE		Faible		•				•	
88062	BLEVAINCOURT	•	Très faible		•				•	
88063	BOCQUEGNEY	•	Faible		•				•	
88064	BOIS-DE-CHAMP		Moderé		•				•	
88065	BONVILLET	PPRI Saône Amont	Faible		•				•	
88066	BOULAINCOURT		Très faible	Retrait gonflement argiles	•				•	
88068	LA BOURGONCE		Moderé		•				•	
88069	BOUXIERES-AUX-BOIS		Faible		•				•	
88070	BOUXURULLES		Faible		•				•	
88071	BOUZEMONT		Faible		•				•	
88073	BRANTIGNY		Faible		•				•	
88074	BRECHAINVILLE	•	Faible		•				•	
88075	LA BRESSE	•	Très faible		•				•	
88076	BROUVELIEURES	PPRI Moselotte	Moderé		•				•	•
88077	BRU	•	Faible		•				•	
88078	BRUYERES		Moderé		•				•	



INSEE de 88079 à 88115	COMMUNES de Bulgneville à Corcieux	INONDATION 	SEISME 	MOUVEMENTS DE TERRAIN 	RADON 	RISQUE INDUSTRIEL 	TMD ROUTE OU FER 	TMD DESCENTES A FORTE DECLIVITE 	TMD CANALISATIONS 	BARRAGES 
		PAGES 39 et 40	PAGE 57	PAGE 64	PAGE 81	PAGE 87	PAGE 96	PAGE 105	PAGE 111	PAGE 123
88079	BULGNEVILLE	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•		Route		•	
88080	BULT		Faible		•					
88081	BUSSANG	PPRI Moselle Amont	Modéré		•					
88465	CAPAVENIR VOSGES-GIRMONT	PPRI Moselle Aval	Modéré		•	SEVESO Seuil Bas		•		
88465	CAPAVENIR VOSGES-ONCOURT	•	Modéré		•	SEVESO Seuil Bas	Ferré			•
88465	CAPAVENIR VOSGES-THAON-LES-VOSGES	PPRI Moselle Aval	Modéré		•					•
88082	CELLES-SUR-PLAINE	•	Faible	Retrait gonflement argiles	•		Ferré			
88083	CERTILLEUX	•	Très faible		•					
88084	CHAMAGNE	•	Très faible		•		Ferré			
88085	CHAMPDRAY		Modéré		•					
88086	CHAMP-LE-DUC		Modéré		•					
88087	CHANTRAINE	•	Modéré		•					
88088	LA CHAPELLE-AUX-BOIS		Modéré		•					
88089	LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES		Modéré		•					
88090	CHARMES	PPRI Moselle Aval	Très faible		•		Ferré		•	
88091	CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES	•	Modéré		•					
88092	CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX	•	Modéré		•					
88093	CHATAS		Modéré		•					
88094	CHATEL-SUR-MOSELLE	PPRI Moselle Aval	Faible		•		Ferré			
88095	CHATENOIS	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•		Route			
88096	CHATILLON-SUR-SAONE	PPRI Saône Amont	Faible		•					
88097	CHAUFFECOURT	PPRI Madon Centre	Très faible		•					
88098	CHAUMOUSEY	•	Modéré		•		Ferré			•
88099	CHAVELOT	PPRI Moselle Aval	Modéré	Retrait gonflement argiles	•					
88100	CHEF-HAUT		Très faible		•					
88101	CHEMINENIL	•	Modéré		•					
88102	CHERMISEY		Modéré	Retrait gonflement argiles	•					
88103	CIRCOURT	•	Faible		•					
88104	CIRCOURT-SUR-MOUZON	•	Très faible		•					
88105	CLAUDON	PPRI Saône Amont	Faible	Retrait gonflement argiles	•				•	
88361	PROVENCHERES-ET-COLROY	•	Modéré		•					
88107	CLEREY-LA-COTE	•	Très faible		•				•	
88108	LE CLERJUS	•	Modéré	Retrait gonflement argiles	•					
88109	CLEURIE		Modéré		•					
88110	CLEZENTAINNE		Faible		•					
88111	COINCHES	•	Modéré		•					
88113	COMBRIMONT	•	Modéré		•					
88114	CONTREXEVILLE	•	Très faible		•					•
88115	CORCIEUX		Modéré		•					

Tableau récapitulatif des risques par commune

INSEE de 88116 à 88154	COMMUNES de Corminot à Domremy-la-Pucelle	INONDATION  PAGES 40 et 41	SEISME  PAGE 57	MOUVEMENTS DE TERRAIN 	RADON 	RISQUE INDUSTRIEL 	TMD ROUTE OU FER 	TMD DESCENTES A FORTE DECLIVITE 	TMD CANALISATIONS 	BARRAGES 
		PAGE 40 et 41	PAGE 57	PAGE 64	PAGE 81	PAGE 87	PAGE 96	PAGE 105	PAGE 111	PAGE 123
88116	CORNIMONT	PPRI Moselle	Modéré		•			•		•
88117	COURCELLES-SOUS-CHATENOIS		Très faible	Retrait gonflement argiles	•		Ferré			
88118	COUSSEY	PPRI Meuse	Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88119	CRAINVILLIERS	•	Très faible		•					
88120	LA CROIX-AUX-MINES	•	Modéré		•					
88121	DAMAS-AUX-BOIS	•	Faible		•					
88122	DAMAS-ET-BETTEGNEY	•	Faible		•					
88123	DAMBLAIN	•	Très faible		•		Route			
88124	DARNEY	PPRI Saône Amont	Faible		•			•		
88125	DARNEY-AUX-CHENES		Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88126	DARNIEULLES	•	Modéré		•					•
88127	DEINVILLERS	PPRI Mortagne	Faible		•					
88128	DEMPIRE	•	Modéré		•					
88129	DERBAMONT		Faible		•					
88130	DESTORD		Modéré		•					
88131	DEYCIMONT	•	Modéré		•			•		
88132	DEYVILLERS	•	Modéré		•					
88133	DIGNONVILLE		Modéré		•					
88134	DINOZE	PPRI Moselle Centre	Modéré		•					
88135	DOCELLES	•	Modéré		•					
88136	DOGNEVILLE	PPRI Moselle Aval	Modéré		•					
88137	DOLAINCOURT		Très faible	Retrait gonflement argiles	•				•	
88138	DOMBASLE-DEVANT-DARNEY		Faible		•					
88139	DOMBASLE-EN-XAINTOIS		Très faible	Retrait gonflement argiles	•				•	
88140	DOMBROT-LE-SEC		Faible		•					
88141	DOMBROT-SUR-VAIR	•	Très faible		•					
88142	DOMEVRE-SUR-AVIERE	•	Modéré		•		Route			•
88143	DOMEVRE-SUR-DURBION	•	Faible		•					
88144	DOMEVRE-SOUS-MONTFORT	•	Faible		•					
88145	DOMFAING		Modéré		•			•		
88146	DOMJULIEN		Très faible		•					
88147	DOMMARTIN-AUX-BOIS	•	Modéré		•					
88148	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	PPRI Moselle Amont	Modéré		•					
88149	DOMMARTIN-LES-VALLAIS		Faible		•				•	
88150	DOMMARTIN-SUR-VRAINE	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•				•	
88151	DOMPIRE	•	Faible		•					
88152	DOMPIERRE	•	Modéré		•					
88153	DOMPTAIL		Faible		•					•
88154	DOMREMY-LA-PUCELLE	PPRI Meuse	Très faible		•					



INSEE de 88155 à 88194	COMMUNES de Domvalier à Gemmelaincourt	INONDATION 	SEISME 	MOUVEMENTS DE TERRAIN 	RADON 	RISQUE INDUSTRIEL 	TMD ROUTE OU FER 	TMD DESCENTES A FORTE DECLIVITE 	TMD CANALISATIONS 	BARRAGES 
		PAGE 41	PAGE 57	PAGE 64	PAGE 81	PAGE 87	PAGE 96	PAGE 105	PAGE 111	PAGE 123
88155	DOMVALIER	•	Très faible		•					
88156	DONCIERES	•	Faible		•					
88157	DOUNOUX		Moderé		•					
88158	ELOYES	PPRI Moselle Amont	Moderé		•					
88159	ENTRE-DEUX-EAUX		Moderé		•		Ferré	•		
88160	EPINAL	PPRI Moselle Centre	Moderé		•					
88161	ESCLES	PPRI Madon Amont	Faible		•					
88162	ESLEY		Faible		•		Ferré			
88163	ESSEGNEY	PPRI Moselle Aval	Faible		•					
88164	ESTRENNES	•	Faible		•					
88165	ETIVAL-CLAIREFONTAINE	PPRI Meurthe	Moderé		•					•
88166	EVAUX-ET-MENIL		Faible		•					
88167	FAUCOMPIERRE		Moderé		•					
88168	FAUCONCOURT		Faible		•					
88169	FAYS		Moderé		•					
88170	FERDRUPT	PPRI Moselle Amont	Moderé		•					
88171	FIGNEVELLE	PPRI Saône Amont	Faible		•					
88172	FIMENIL	•	Moderé		•					
88173	FLOREMONT		Très faible		•					
88174	FOMEREY	•	Moderé		•					
88175	FONTENAY		Moderé		•					
88176	FONTENAY-LE-CHATEAU		Moderé		•					
88177	LA FORGE	PPRI Coney	Moderé		•					
88178	LES FORGES		Moderé		•					
88179	FOUCHECOURT		Faible		•					
88180	FRAIN	•	Faible		•					
88181	FRAIZE	•	Moderé		•					
88182	FRAPPELLE	•	Moderé		•					
88183	FREBECOURT	PPRI Meuse	Très faible	Retrait gonflement argiles	•		Ferré			
88184	FREMFONTAINE		Moderé		•					
88185	FRENELLE-LA-GRANDE		Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88186	FRENELLE-LA-PETITE		Très faible	Retrait gonflement argiles	•				•	
88187	FRENOIS	•	Faible		•				•	
88188	FRESSE-SUR-MOSELLE	•	Moderé		•					
88189	FREVILLE		Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88190	FRIZON	•	Faible		•					
88192	GELVECOURT-ET-ADOMPT	•	Faible		•					
88193	GEMAINCOURT		Moderé		•					
88194	GEMMELAINCOURT	•	Très faible		•					•

Tableau récapitulatif des risques par commune



INSEE de 88195 à 88232	COMMUNES de Gendreville à Harmonville	INONDATION 	SEISME 	MOUVEMENTS DE TERRAIN 	RADON 	RISQUE INDUSTRIEL 	TMD ROUTE OU FER 	TMD DESCENTES A FORTE DECLIVITE 	TMD CANALISATIONS 	BARRAGES
		PAGES 41 et 42	PAGE 37	PAGE 64	PAGE 81	PAGE 87	PAGE 96	PAGE 105	PAGE 111	PAGE 123
88195	GENDEVILLE		Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88196	GERARDMER	•	Modéré		•			•		
88197	GERBAMONT	•	Modéré		•					
88198	GERBEPAL		Modéré		•			•		
88199	GIGNEVILLE		Faible		•					
88200	GIGNEY		Faible		•					
88201	GIRANCOURT		Modéré		•					
88202	GIRCOURT-LES-VIEVILLE	•	Très faible		•				•	
88203	GIRECOURT-SUR-DURBION	•	Modéré		•					
88205	GIRMONT-VAL-D'AJOI		Modéré		•					
88206	GIRONCOURT-SUR-YRAINE	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•				•	
88208	GODONCOURT	PPRI Saône Amont	Faible		•					
88209	GOLBEY	PPRI Moselle Centre	Modéré		•		Ferré			
88210	GORHEY	•	Faible		•					
88212	GRAND		Très faible		•					
88213	LA GRANDE-FOSSE		Modéré		•					
88214	GRANDRUPT-DE-BAINS		Faible		•					
88215	GRANDRUPT-SENONES		Modéré		•					
88216	GRANDVILLERS		Modéré		•					
88218	GRANGES-AUMONTZEY	•	Modéré		•					
88219	GREUX	PPRI Meuse	Très faible		•					
88220	GRIGNONCOURT	PPRI Saône Amont	Faible		•					
88221	GRUEY-LES-SURANCE		Modéré		•					
88222	GUGNECOURT		Modéré		•					
88223	GUGNEY-AUX-AULX		Faible		•					
88224	HADIGNY-LES-VERRIERES		Faible		•					
88225	HADOL		Modéré		•					
88226	HAGECOURT	•	Faible		•				•	
88227	HAGNEVILLE-ET-RONCOURT	PPRI Madon Centre	Très faible	Retrait gonflement argiles	•				•	
88228	HAILLAINVILLE		Faible		•					
88229	HARCHECHAMP	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88230	HARDANCOURT		Faible		•					
88231	HAREVILLE-SOUS-MONTFORT	•	Faible		•					
88232	HARMONVILLE		Très faible	Retrait gonflement argiles	•		Route		•	

INSEE de 88233 à 88272	COMMUNES de Harol à Ligneville	INONDATION 	SEISME 	MOUVEMENTS DE TERRAIN 	RADON 	RISQUE INDUSTRIEL 	TMD ROUTE OU FER 	TMD DESCENTES A FORTE DECLIVITE 	TMD CANALISATIONS 	BARRAGES
		PAGES 42 et 43	PAGE 57	PAGE 64	PAGE 81	PAGE 87	PAGE 96	PAGE 105	PAGES 111 et 112	PAGE 123
88233	HAROL	•	Modéré		•					
88234	HARSAULT		Modéré		•					
88235	HAUTMOUGEY		Modéré		•					
88236	LA HAYE		Modéré		•					
88237	HENNECOURT	•	Faible		•					
88238	HENNEZEL	•	Faible		•					
88239	HERGUGNEY	•	Très faible		•					
88240	HERPELMONT	•	Modéré		•			•		
88241	HOUECOURT	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•				•	
88242	HOUEVILLE	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88243	HOUSSERAS		Modéré		•					
88244	LA HOUSSIERE	•	Modéré		•					
88245	HURBACHE		Modéré		•					
88246	HYMONT	PPRI Madon Centre	Faible		•					
88247	IGNEY	PPRI Moselle Aval	Faible		•		Ferté			
88248	ISCHES		Faible		•					
88249	JAINVILLOTTE		Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88250	JARMENIL	PPRI Moselle Amont	Modéré		•					
88251	JEANMENIL	PPRI Mortagne	Modéré		•			•		
88252	JESONVILLE		Faible		•					
88253	JEUXEY	•	Modéré		•				•	
88254	JORXEY		Faible		•					
88255	JUBAINVILLE		Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88256	JUSSARUPT	•	Modéré		•					
88257	JUVAINCOURT		Très faible	Retrait gonflement argiles	•			•		
88258	LAMARCHE		Faible	Retrait gonflement argiles	•		Ferté			
88259	LANDAVILLE	PPRI Moselle Aval	Faible		•					
88260	LANGLEY		Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88261	LAVAL-SUR-VOLOGNE	•	Modéré		•			•		
88262	LAVELINE-DEVANT-BRUYERES	•	Modéré		•			•		
88263	LAVELINE-DU-HOUX	•	Modéré		•					
88264	LEGEVILLE-ET-BONFAYS	PPRI Madon Amont	Faible	Retrait gonflement argiles	•					
88265	LEMMECOURT	•	Très faible		•					
88266	LEPANGES-SUR-VOLOGNE	•	Modéré	Retrait gonflement argiles	•			•		
88267	LERRAIN	PPRI Madon Amont	Faible		•					
88268	LESSEUX	•	Modéré		•					
88269	LIEZEY		Modéré		•					
88270	LIFFOL-LE-GRAND	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•			•		
88271	LIGNEVILLE		Faible		•					

Tableau récapitulatif des risques par commune



INSEE de 88272 à 88308	COMMUNES de Lironcourt à Mont-les-Neufchâteau	INONDATION 	SEISME 	MOUVEMENTS DE TERRAIN 	RADON 	RISQUE INDUSTRIEL 	TMD ROUTE OU FER 	TMD DESCENTES A FORTE DECLIVITE 	TMD CANALISATIONS 	BARRAGES
		PAGES 43 et 44	PAGE 37	PAGES 64 et 65	PAGE 81	PAGE 87	PAGE 96	PAGE 105	PAGES 111 et 112	PAGE 123
88272	LIRONCOURT	PPRI Saône Amont	Faible		•					
88273	LONGCHAMP	•	Moderé		•				•	
88274	LONGCHAMP-SOUS-CHATENOIS	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•		Route		•	
88275	LUBINE	•	Moderé		•					
88276	LUSSE	•	Moderé		•					
88277	LUVIGNY	•	Moderé		•				•	
88278	MACONCOURT		Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88279	MADECOURT	•	Faible		•					
88280	MADEGNEY		Faible		•					
88281	MADONNE-ET-LAMERAY	•	Faible		•				•	
88283	MALAINCOURT	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•				•	
88284	MANDRAY	•	Moderé		•					
88285	MANDRES-SUR-VAIR	•	Très faible		•				•	
88286	MARAINVILLE-SUR-MADON	PPRI Madon Aval	Très faible		•					
88287	MAREY		Faible		•					
88288	MARONCOURT	PPRI Madon Centre	Faible		•					
88289	MARTIGNY-LES-BAINS	•	Très faible		•				•	
88290	MARTIGNY-LES-GERBONVAUX	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•		Ferré		•	
88291	MARTINVILLE	•	Faible		•				•	
88292	MATTAINCOURT	PPRI Madon Centre	Faible		•					
88293	MAXEY-SUR-MEUSE	PPRI Ileuse	Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88294	MAZELEY	•	Faible		•					
88295	MAZIROT	PPRI Madon Centre	Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88296	MEDONVILLE	•	Très faible		•					
88297	MEMENIL	•	Moderé		•					
88298	MENARMONT		Faible		•					
88299	MENIL-EN-XAINTOIS		Très faible	Retrait gonflement argiles	•				•	
88300	LE MENIL-DE-SENONES	•	Moderé		•					
88301	MENIL-SUR-BELVITTE	•	Faible		•					
88302	LE MENIL		Moderé		•					
88303	MIDREVAUX	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88304	MIRECOURT	PPRI Madon Centre	Très faible		•					
88305	MONCEL-SUR-VAIR	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•		Ferré			
88306	LE MONT		Moderé		•					
88307	MONT-LES-LAMARCHE	•	Faible		•					
88308	MONT-LES-NEUFCHATEAU		Très faible	Retrait gonflement argiles	•					

INSEE de 88309 à 88347	COMMUNES de Monthureux-le-sec à Pierrefitte	INONDATION 	SEISME 	MOUVEMENTS DE TERRAIN 	RADON 	RISQUE INDUSTRIEL 	TMD ROUTE OU FER 	TMD DESCENTES A FORTE DECLIVITE 	TMD CANALISATIONS 	BARRAGES
		PAGES 43 et 44	PAGE 57	PAGE 65	PAGE 81	PAGE 87	PAGE 96	PAGE 105	PAGE 112	PAGE 123
88309	MONTHUREUX-LE-SEC	•	Faible		•				•	
88310	MONTHUREUX-SUR-SAONE	ppri Saône Amont	Faible		•				•	
88311	MONTMOTIER		Modéré		•				•	
88312	MORELMAISON	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•				•	
88313	MORVILLE	•	Faible		•					
88314	MORIZECOURT	•	Faible		•					
88315	MORTAGNE		Modéré		•					
88316	MORVILLE		Très faible	Retrait gonflement argiles	•				•	
88317	MOUSSEY	•	Modéré		•					
88318	MOYEMONT	•	Faible		•					
88319	MOYENMOUTIER		Modéré		•				•	
88320	NAYEMONT-LES-FOSSÉS	ppri Meurthe	Modéré		•					
88321	NEUFCHATEAU	•	Modéré		•		Ferré			
88322	LA NEUVEVILLE-DEVANT-LEPANGES	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88324	LA NEUVEVILLE-SOUS-CHATENOIS	•	Modéré		•		Route		•	
88325	LA NEUVEVILLE-SOUS-MONTFORT	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•				•	
88326	NEUVILLERS-SUR-FAVE	•	Faible		•					
88327	NOMEXY	•	Modéré		•		Ferré			•
88328	NOMPATELIZE	•	Faible		•					
88330	NONVILLE	•	Modéré		•				•	
88331	NONZEVILLE		Faible		•					
88332	NORROY-SUR-VAIR	•	Modéré		•					
88333	NOSSONCOURT		Très faible		•					
88334	OELLEVILLE	•	Faible	Retrait gonflement argiles	•				•	
88335	OFFROICOURT	•	Très faible		•					
88336	OLLAINVILLE		Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88338	ORTONCOURT		Faible	Retrait gonflement argiles	•					
88340	PADOUX		Modéré		•					
88341	PAIR-ET-GRANDRUPT	•	Modéré		•					
88342	PALLEGNEY	•	Faible		•					
88343	PAREY-SOUS-MONTFORT		Très faible		•					
88344	PARGNY-SOUS-MUREAU	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•				•	
88345	LA PETITE-FOSSE		Modéré		•					
88346	LA PETITE-RAON	•	Modéré		•					
88347	PIERREFITTE		Faible		•					

Tableau récapitulatif des risques par commune



INSEE de 88348 à 88383	COMMUNES de Pierrepont-sur-l'Arrentèle à Remiremont	PAGES 44 et 45	SEISME	MOUVEMENTS DE TERRAIN	RADON	RISQUE INDUSTRIEL	TMD ROUTE OU FER	TMD DESCENTES A FORTE DECLIVITE	TMD CANALISATIONS	BARRAGES
		PAGES 44 et 45	PAGE 57	PAGE 65	PAGE 81	PAGE 87	PAGE 96	PAGE 105	PAGE 112	PAGE 123
88348	PIERREPONT-SUR-L'ARENTELE		Modéré		•					
88349	PLAINFAING	•	Modéré		•					
88350	PLEUVEZAIN	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•			•	•	
88351	PLOMBIERES-LES-BAINS		Modéré		•					
88352	POMPIERRE		Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88353	PONT-LES-BONFAYS	PPRI Madon Amont	Faible		•					
88354	PONT-SUR-MADON	PPRI Madon Aval	Très faible		•		Ferré			
88355	PORTIEUX	PPRI Madon Aval	Faible		•					
88356	LES POULIERES		Modéré		•					
88357	POUSSAY	PPRI Madon Centre	Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88358	POUXEUX	PPRI Moselle Amont	Modéré		•					
88359	PREY	•	Modéré		•					
88360	PROVENCHERES-LES-DARNEY		Faible		•					
88361	PROVENCHERES-ET-COLROY	•	Modéré		•					
88362	LE PUID		Modéré		•					
88363	PUNEROT		Très faible	Retrait gonflement argiles	•		Ferré			
88364	PUZIEUX		Très faible		•					
88365	RACECOURT	•	Faible		•					
88366	RAINVILLE	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88367	RAMBERVILLERS	PPRI Mortagne	Faible	Retrait gonflement argiles	•		Route			
88368	RAMECOURT		Très faible		•					
88369	RAMONCHAMP	•	Très faible		•					
88370	RANCOURT		Modéré		•					
88371	RAON-AUX-BOIS		Faible		•					
88372	RAON-L'ETAPE	•	Modéré		•					
88373	RAON-SUR-PLAINE	PPRI Meurthe	Faible	PPR chute de bloc	•					•
88374	RAPEY	•	Modéré		•					
88375	RAVES		Faible		•					
88376	REBEUVILLE	•	Modéré		•					
88377	REGNEVILLE	•	Très faible		•					
88378	REGNEY	•	Faible		•					
88379	REHAINCOURT	•	Faible		•					
88380	REHAUPAL	•	Modéré		•					
88381	RELANGES		Faible		•					
88382	REMICOURT		Très faible		•					
88383	REMIREMONT	PPRI Moselle Amont	Modéré		•					

INSEE de 88385 à 88419	COMMUNES de Remoncourt à Saint-Jean-d'Ormont	INONDATION 	SEISME 	MOUVEMENTS DE TERRAIN 	RADON 	RISQUE INDUSTRIEL 	TMD ROUTE OU FER 	TMD DESCENTES A FORTE DECLIVITE 	TMD CANALISATIONS 	BARRAGES
		PAGES 45 et 46	PAGE 57	PAGE 65	PAGE 81	PAGE 87	PAGE 96	PAGE 105	PAGES 112	PAGE 123
88385	REMONCOURT	•	Faible		•					
88386	REMOIEIX	•	Moderé		•					
88387	REMOVILLE	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•		Route			
88388	RENAUVOID		Moderé		•				•	
88389	REPEL		Très faible	Retrait gonflement argiles	•		Route		•	
88390	ROBECOURT	•	Très faible		•					
88391	ROCHESSON	•	Moderé		•					
88392	ROCOURT	•	Très faible		•					
88393	ROLLAINVILLE	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88394	ROMAIN-AUX-BOIS	•	Très faible		•					
88395	ROMONT	PPRI Mortagne	Faible		•			•		
88398	LES ROUGES-EAUX		Moderé		•					
88399	LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES		Moderé		•					
88400	ROUVRES-EN-SAINTOIS		Très faible		•				•	
88401	ROUVRES-LA-CHETIVE		Très faible	Retrait gonflement argiles	•					
88402	ROVILLE-AUX-CHENES	PPRI Mortagne	Faible	Retrait gonflement argiles	•					
88403	ROZEROTTE-ET-MENIL	•	Faible		•					
88404	ROZIERES-SUR-MOUZON	•	Très faible		•					
88406	RUGNEY		Faible		•				•	
88407	RUPPES	•	Très faible	Retrait gonflement argiles	•		Ferré		•	
88408	RUPT-SUR-MOSELLE	PPRI Moselle Amont	Moderé		•			•		
88409	SAINT-AME	PPRI Moselotte	Moderé		•					
88410	SAINTE-BARBE		Faible		•					
88411	SAINTE-BASLEMONT	•	Faible		•					
88412	SAINTE-BENOIT-LA-CHIPOTTE		Faible		•					
88413	SAINTE-DIE-DES-VOSGES	PPRI Meurthe	Moderé		•					
88415	SAINTE-ETIENNE-LES-REMIREMONT	PPRI Moselle Amont	Moderé		•					
88416	SAINTE-GENEST		Faible		•					
88417	SAINTE-GORGON	PPRI Mortagne	Moderé		•					
88418	SAINTE-HELENE	PPRI Mortagne	Moderé		•					
88419	SAINTE-JEAN-D'ORMONT		Moderé		•					